

|  |
| --- |
| **Les trente ans du réseau de l’AEFE : unité et diversité****le pari d’une éducation humaniste ?**Thématique annuelle 2019-2020 |

**Eléments de contexte historique**

**Le plus vieil établissement scolaire français à l’étranger, le Lycée français de Berlin,** a pour origine la fondation en 1689 d’un collège par des huguenots français émigrés dans le Brandebourg, après la révocation de l’édit de Nantes.

Partout dans le monde, des établissements français voient le jour. Pour en citer quelques-uns, le Lycée français de Pondichéry en 1826 sur l’ordre du gouverneur de Pondichéry ; le lycée Jules-Supervielle de Montevidéo en 1897 sous le nom initial de collège Carnot (le lycée français le plus ancien d’Amérique latine), le Lycée français de Madrid (le plus ancien des établissements français en Espagne) poursuit en 1919 l'œuvre du collège de la Societé française de bienfaisance créé en 1884 ; une jeune française, Marie d’Orliac, épouse Bohn, crée et dirige les premières institutions éducatives françaises à Londres en 1915 ; le Lycée français de New York est né en 1935 à l'initiative du consul général de France à New York, Charles de Ferry de Fontnouvelle…

L’existence des premiers établissements scolaires français hors du territoire national a des origines diverses, liées aux évolutions de l’histoire de France en dehors de ses frontières, liées également aux communautés francophiles implantées sur place. Hormis les établissements de la Mission laïque française dont l'origine remonte à 1906 avec la création du lycée de Salonique, les établissements sont au départ relativement isolés, autonomes et sans interlocuteur unique auprès des autorités françaises.

Au fil de l’histoire, le nombre d’établissements français à l’étranger augmente pour dépasser les 300 établissements à la fin des années 1980.

Afin de gérer un réseau dorénavant étoffé, un nouvel établissement public, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est créé par [la loi du 6 juillet 1990](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071201).

**Actuellement sous la tutelle de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE), l'Agence exerce depuis trente ans un rôle de pilotage, de soutien et d'animation d'un réseau d'établissements scolaires unique au monde.**

En parallèle, est créé en 2012, le LabelFrancÉducation, attribué par le MEAE aux filières d’excellence bilingues francophones proposant un enseignement renforcé de la langue française et d’au moins une discipline non linguistique en français, conformément au programme officiel du pays d’accueil. La gestion opérationnelle du LabelFrancÉducation a été confiée par le MEAE à l’AEFE pour promouvoir des filières ou des établissements publics et privés d’enseignement élémentaire et secondaire étrangers hors de France, dans des filières générales, technologiques ou professionnelles.

Les établissements concernés par l’appel à projet suivant

Le réseau des établissements homologués (établissements en gestion directe, conventionnés et partenaires dont ceux gérés par la Mission laïque française), et les établissements labellisés *LabelFrancÉducation*.

**Année thématique à l’AEFE**

En 2020, à l’occasion des trente ans de l’AEFE, le service pédagogique de l’Agence invite les équipes éducatives des établissements à interroger avec leurs élèves ce qui fait la spécificité et l’identité du réseau d’établissements scolaires français à l’étranger, et plus spécifiquement les valeurs du modèle d’éducation à la française.

La réflexion sera portée par des projets ou des productions des élèves qui feront l’objet d’une valorisation.

Objectifs pédagogiques

* Acquisition, approfondissement de connaissances historiques, géopolitiques, sociologiques et culturelles en lien avec les champs d’étude (ci-dessous) de la thématique ;
* Personnalisation de la thématique par rapport à la situation géographique (lieu de vie, lieu où se trouve l’établissement scolaire) ;
* Développement de compétences dans un média artistique : expression écrite, cinéma, arts plastiques, arts de la table, etc. ;

Développement de compétences de raisonnement, de justification, d’élocution...

L’objectif central, à travers les réflexions menées, sera d’interroger le sentiment d’appartenance des élèves et des équipes éducatives à un réseau unique et spécifique, celui des établissements d’enseignement français à l’étranger.

Champs d’études

**Le réseau AEFE : le pari d’une éducation humaniste ?**

Un ou plusieurs domaines d’études seront envisagés :

**Vivre ensemble** : Que signifie être élève dans le réseau de l’AEFE ?

Un établissement scolaire est un espace dans lequel des élèves sont amenés à se rencontrer, vivre ensemble, accepter les mêmes règles et partager des projets et des apprentissages communs. La réflexion pourra donc porter sur cette première expérience d’une vie en société avec tous les aspects qu’elle revêt : socialisation, citoyenneté, prise en compte de l’individu dans le collectif, respect et construction de la loi commune.

**Langue française et langues** **du monde** : le système d’éducation actuel donne une place prépondérante à l’apprentissage de plusieurs langues dès le début de la scolarité. On pourra s’interroger sur la signification que prend cette identité plurilingue dans l’éducation d’aujourd’hui et de demain : quelle place occupe et doit occuper la langue française dans un système international globalisé et dans une économie mondialisée ? Quelle est la nécessité d’apprendre plusieurs langues en même temps ? Quelles places occupent et doivent occuper les langues les unes par rapport aux autres, quel équilibre entre langues maternelles, français, langues couramment parlées dans le monde? Est-il plus facile d’apprendre plusieurs langues à la fois ? Le sens porté par les mots d’une langue est-il le même dans une autre langue ? Et le cas échéant, quelles conséquences cela induit sur la communication d’une langue à l’autre ?

**Culture française et cultures du monde** : un système éducatif porte avec lui la culture du pays dont il est originaire, il a souvent vocation à en faire connaître l’histoire et à en garder la mémoire. Dans ces conditions, la réflexion peut porter sur la définition même de ce que l’on entend par culture, sur l’équilibre à trouver entre sa propre culture et les cultures autres, sur la place même que doit occuper la dimension culturelle dans la formation d’un élève. Quels liens se tissent entre les cultures dans un même lieu géographique ? Les liens entre culture et mémoire ?

*La réflexion étayée d’éléments historiques prendra corps essentiellement dans l’actualité des trente dernières années jusqu’à aujourd’hui. Elle prendra en compte les champs socio-politique et culturel, scientifique ainsi que tous les champs sportifs et artistiques (sans oublier le vêtement, l’architecture, la gastronomie, etc.).*

**Éducation**: Qu’est-ce qu’ « une éducation à la française » ? En lien avec les autres modèles d’éducation ?

Les thématiques précédentes ont en commun d’interroger ce qui fait l’identité profonde d’un système éducatif, à savoir les principes et valeurs sur lesquelles il se fonde. La réflexion pourra donc porter sur ces notions qui animent toutes les réflexions et interrogations des penseurs humanistes, des pédagogues, ce qui est résumé par la formule « le pari d’une éducation humaniste» : liberté et contrainte, savoir et culture, formation générale et insertion professionnelle, émulation et réussite pour tous…

Modalités de mise en œuvre

L’interrogation avec les élèves sur la spécificité et l’identité du réseau de l’AEFE en lien avec son modèle éducatif prendra des formes diverses : débats d’idées, travail de mémoire et témoignages, productions culturelles et artistiques réalisées dans tous les domaines (arts visuels, écriture, cinéma, numérique et audiovisuel, arts vivants, gastronomie, architecture, maquette, sculpture, exposition, etc.).

La réflexion au sein d’un établissement pourra impliquer plusieurs classes et niveaux d’âges, les parents et les partenaires extérieurs pourront y être associés. Elle pourra également réunir d’autres établissements du réseau de l’AEFE, y compris les établissements labellisés *LabelFrancÉducation*, pour créer un projet collectif inter-établissements.

Dans la mesure du possible, l’établissement associera au projet le réseau culturel français local (service culturel de l’Ambassade, Institut français, Alliance française) dans la phase de montage du projet comme de sa valorisation.

Une fiche technique (en annexe 1) accompagnera l’envoi du projet/production afin de renseigner le jury sur l’angle de réflexion choisi par les participants et les modalités de la réalisation de la production (objectifs pédagogiques, mise en œuvre, connaissances et compétences acquises par l’élève…).

Cadre de réalisation

Cette réflexion aura lieu dans le cadre scolaire, du primaire au lycée. Elle sera abordée en adéquation avec l’âge des élèves.

Pour les établissements homologués, le projet ou production sera réalisé lors d’un travail de classe en lien avec les différents programmes scolaires.

Valorisation

Afin de donner une visibilité au réseau de l’AEFE et aux établissements labellisés associés, les projets réalisés autour de cette thématique seront valorisés sur les sites des établissements scolaires, à l’initiative de ces derniers : homologués, labellisés, sites des partenaires extérieurs et du réseau culturel français à l’étranger.

Ils pourront également être diffusés sur des sites de zones.

Dans tous les cas, les projets menés accompagnés de la fiche technique (en annexe 1) parviendront au service pédagogique de l’AEFE, à nathalie.faure@diplomatie.gouv.fr, **au plus tard le 15 février 2020**.

Les meilleurs projets/productions seront sélectionnés par un jury constitué de représentants de l’Agence et de personnalités du monde artistique, culturel et du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (Institut français à Paris, Direction **générale de la mondialisation, du développement et des partenariats)** sur des critères de qualité de la réflexion, de créativité et d’originalité du projet, de maîtrise des techniques qui lui sont liées.

Les projets/productions seront valorisés lors de différents événements organisés par l’AEFE, notamment lors de la rencontre internationale d’*Ambassadeurs en herbe* à Paris, au mois de mai.

Ils seront également mis en exergue sur les sites internet de l’Agence.

Conditions techniques de réalisation des supports et envoi

* **Audiovisuel :**
* Le court-métrage sera de 3 à 5 minutes (format .MP4 ou .AVI). Il sera déposé par le référent de projet sur une plateforme gratuite d’hébergement de vidéos de son choix (YouTube, DailyMotion, Vimeo…) et le lien de la vidéo sera transmis au service pédagogique.
* La captation sonore sera de 3 à 5 minutes (format .MP3). Elle sera déposée par le référent de projet sur la plateforme gratuite Audioblog d’Arte radio. Chaque établissement créera sa propre radio sur cette plateforme (audioblog.arteradio.com), et transmettra le lien au service pédagogique.
* **Écrit : (avec illustration possible)**
* La nouvelle, l’essai, le témoignage ou autre forme littéraire choisie (poésie, chanson, etc.)  n’excèdera pas 5 pages (standard : 1500 signes par page environ). Elle sera envoyée au format pdf au service pédagogique.
* **Arts visuels :**
* en deux ou trois D : peinture, dessin, installation, maquette, sculpture…

 Une photographie de chaque production sera envoyée à l’AEFE (portrait ou paysage), avec la plus haute résolution possible.

 Le photographe sera un membre de la communauté scolaire (élève ou adulte).

 Envoyer le fichier en PDF, JPG ou PNG, via [wetransfer](https://wetransfer.com/) (plateforme en ligne de partage de documents numériques) au service pédagogique.

* **Autres :**
* Les débats d’idées et autres projets (témoignages, production gastronomique, défilé de mode, etc.) pourront être filmés, enregistrés ou photographiés.

Le film ou l’enregistrement pourront retracer la genèse du projet, au choix de l’équipe.

Chaque établissement participant pourra présenter trois productions au maximum.

Le droit d’auteur et le droit à l’image

Les images qui seront communiquées à l’AEFE ou prises par l’AEFE pour valoriser les productions seront libres de droits d’auteur et elles seront publiables et diffusables par l’AEFE sur tous les supports de communication à sa disposition (sites internet, réseaux sociaux, affichage, etc.) ainsi que ceux des partenaires de l’Agence concernés.

Pour les photos ou films représentant des élèves ou tierces personnes, l’établissement devra avoir obtenu les autorisations de droit à l’image auprès des mineurs et de leurs parents ou titulaires légaux de l’autorité parentale, et auprès de toute autre personne photographiée ou filmée (modèle en annexe 2).

En aucun cas, ces autorisations ne seront envoyées à l’AEFE, l’établissement les conservera en cas de demande de l’Agence.

L’Agence considèrera dans toutes ses diffusions (site internet, réseaux sociaux, affichage, etc.) que ces autorisations ont été obtenues en amont par les établissements.

Calendrier

* **octobre**: lancement par l’AEFE de l’année thématique dans les établissements scolaires ;
* **jusqu’au 15 février 2020** : envoi à l’AEFE des projets/productions réalisés avec leur fiche technique ;
* **mars** : sélection des projets/productions par le jury constitué par l’AEFE ;
* **mai**: valorisation des productions notamment lors de la finale d’*Ambassadeurs en herbe*.

|  |
| --- |
|  **ANNEXE 1 – Fiche technique** (à remplir et renvoyer à l’AEFE avec le projet/ production) |

* **Nom de l’établissement** :……………………………………………………………………………………….............
* **Ville** : ………………………………………………………………………………………………………………………………….
* **Pays** : ………………………………………………………………………………………………………………………………….
* **Classe** : ……………………………………………………………………………………………………………………………….
* **Nom du référent de projet** (NOM, Prénom) : ………………………………………………………………….
* **Adresse courriel du référent de projet** : ……………………………………………………………………………..
* **Nombre d’élèves ayant réalisé le projet/ production** : ………………………………………………………
* **Noms des élèves** (noms en capitales, prénoms en minuscules) : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

* **Type de production** (film, nouvelle,…) **:**.................................................................................
* **Titre :** …………………………………………………………………………………………………………………………………
* **Champ(s) d’étude travaillé(s) :** ………………………………………….……………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………………………………..

…………………………………………………………………………………………………………………………………………..

* **Exploitation pédagogique** (objectifs, supports utilisés, choix opérés, contexte de réalisation, compétences et connaissances acquises, quelques mots sur ce que véhicule pour vous la production)

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

**ANNEXE 2 - Autorisation de captation et d’exploitation de l’image/de la voix et des travaux d’élève ou créations artistiques d’une personne mineure**

Je soussigné(e) Madame/Monsieur [Nom(s) et prénom(s)]………………………………………………………………………………

Représentant(s) légal/légaux du mineur [Nom(s) et prénom(s)] : …………………………………………………………………….

Né(e) le : …………………………………………………….. à………………………………………………………………………………………………..

Adresse :……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Scolarisé(e) en classe de : ………………………………….. au sein de l’établissement :…………………………………………………

Ville…………………………………………….pays………………………………………………………………………………………………………………

Autorise l’Agence pour l’enseignement français à l’étranger, l’établissement scolaire dont il dépend et les partenaires de l’AEFE, dans le cadre de l’appel à projet « Les trente ans du réseau de l’AEFE : unité et diversité » portée par l’AEFE, à filmer, enregistrer la voix, photographier et/ou interviewer le mineur ci-dessus désigné, ainsi qu’à utiliser ses travaux d’élèves ou créations artistiques comme suit.

|  |  |
| --- | --- |
| **Durée/Territoire**  | Conservation et exploitation pour toute la durée de protection légale des œuvres de l’esprit et pour le monde entier |
| **Exploitation des  captations et travaux d’élèves ou créations  artistiques**  | * Exploitation directe ou indirecte, à titre gratuit, en intégralité ou par extraits, par tous procédés numériques et analogiques, en tous formats et pour tous supports et modes de diffusion ;
* Reproduction sur tous supports d’enregistrement ou de stockage connus (imprimé, audiovisuel, numérique et informatique, CD‑Rom, DVD, Blu-Ray, serveur informatique, etc.) et inconnus à ce jour ;
* Représentation par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, par télédiffusion en direct ou en différé, par tout moyen de communication électronique avec ou sans possibilité de téléchargement (Internet, intranet, extranet, sites de partage et de visionnage de contenus en ligne, réseaux sociaux, YouTube, Dailymotion, Facebook, etc.), dans le cadre d’une exposition ;
* Utilisation collective ou individuelle, à vocation pédagogique, éducative, de formation ou de recherche (établissements scolaires, AEFE, Ministère de l’Europe et des affaires étrangères, organismes à vocation éducative ou culturelle) ;
* Utilisation par l’établissement scolaire, l’AEFE et leurs partenaires publics ou privés pour les besoins du projet dans le cadre de leurs activités.
 |

L’exploitation et la conservation des captations et travaux d’élèves ou créations artistiques se feront exclusivement dans les conditions prévues aux présentes sans porter atteinte à la vie privée du mineur, à sa dignité ou à sa réputation.

Je déclare être le représentant légal du mineur désigné et je reconnais être pleinement investi(e) de mes droits civils à son égard. Je garantis que le mineur que je représente n’est pas lié par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de son image, de sa voix, de ses travaux d’élève ou créations artistiques et/ou de son nom. Aucune rémunération ou contrepartie de quelque nature que ce soit, ne sera accordée au mineur et à moi-même.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et autorise, à titre gratuit et non exclusif, l’établissement scolaire et l’AEFE à procéder aux captations et exploitations prévues aux présentes.

**Fait en 2 (deux) exemplaires à** …………………………………………………………………, le …………………………………………………

* ***Signature du ou des représentant(s) légal/légaux***
* ***Consentement du mineur***

🞏 On m’a expliqué et j’ai compris le contexte et les objectifs de ce projet

🞏 Je suis d’accord pour que l’établissement scolaire et l’AEFE utilise mes travaux d’élève ou créations artistiques

* ***Signature du mineur***